

Compte-rendu de la séance du 12 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze janvier à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au siège habituel, en Mairie d'Amplier, suite à la convocation qui leur a été adressée le 5 janvier 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs Les conseillers municipaux en exercice.

Absents excusés : SAGOT Jean-François.

Secrétaire : GROSSEMY Charlotte

La séance ouverte, M. Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 18 octobre 2022 : celui-ci n'appelle aucune observation.

TRAVAUX DE VOIRIE

M. Le Maire informe l'assemblée que :

- Le bureau d'études VERDI a remis une offre estimative des travaux programmés pour la rue de l'église, la rue du marais, et Petit Amplier ;
- La consultation pourrait être lancée courant mars 2023 ;
- Une convention devra être établie avec le Département.

AMENAGEMENT DU CIMETIERE

M. Le Maire informe l'assemblée que les parcelles jouxtant le cimetière font l'objet de demandes de certificats d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet l'hypothèse d'agrandir le cimetière communal (aménagement/parking).

QUESTIONS DIVERSES

- **Subvention APE Collège Marguerite Berger :** M. Le Maire informe l'assemblée d'une demande de subvention formulée par l'association des parents d'élèves du Collège Marguerite Berger de PAS-EN-ARTOIS, dans le but de soutenir financièrement les voyages scolaires programmés pour l'année scolaire 2022/2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention sollicitée et décide d'allouer 200€ à ladite association. La dépense sera imputée à l'article 65748 du budget primitif 2023.
- **Marais :** le SYMCEA intervient depuis octobre 2022 (taille des saules), le Lycée agricole de Tilloy-les-Mofflaines a procédé au nettoyage des mares et embâcles. Les bancs sont à remplacer. Il sera fait acquisition de 3 bancs et de 2 tables de pique-nique. Le bois sera proposé au prix de 20€ le stère.
- **Remembrement :** l'enquête publique s'est terminée en octobre 2022. Une commission se réunira le 3 février 2023 pour examiner les réclamations non résolues.
- **SMIRTOM :** le circuit de ramassage changera (autre côté de la rue)
- **Energie :** tarif réglementé au 1^{er} janvier 2023.
- **Feu d'artifice :** la catégorie retenue dispense des formalités préfectorales.
- **Aménagement abords Mairie :** dans l'attente du retour de l'architecte suite aux volontés du Conseil.
- **Petit Amplier :** rencontre avec les élus de Terramesnil programmée (nombre habitants – participation frais).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.